

Conseil Portuaire du 14 Janvier 2020 à 09h30 à la Maison de la mer.

Présents :

Mme Claire EMBERSON- Maire ; Mme Danielle DELAGE- Adjointe au Port ; M. Patrick LORGERE- Gestionnaire des mouillages ;

Comité Local des Usagers du Port (CLUP) : M. Jean-Claude AMELINE ; M. Roland CHAUVEAU ; M. Philippe GUEGUEN.

Usagers du Port : M. Laurent BAUDRY- Chantier Naval SAINT-JACUT MARINE ; M François AIGLE-Président du Club Nautique.

DDTM : M. Michel DOURFER- Gestionnaire du Domaine Public Maritime.

Absents excusés :

Mme Marie-Christine COTIN- Conseillère Départementale ; M. Stéphane BERHAULT- Chantier Naval des Dunes.

ORDRE DU JOUR :

- Bilan financier de l'année 2019.
- Bilan présenté par le Gestionnaire des mouillages pour l'année 2019.
- Tarifs des ports 2020.
- Questions et informations diverses.

1 – Bilan financier de l'année 2019.

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : **46 930,40 €.**

Recettes de fonctionnement : **51 069,40 €.**

Résultat de l'exercice : **4 106,45 €.**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : **16 090,66 €.**

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 20 197,11 €.

Investissement :

Dépenses d'investissement : **22 796,71 €.**

Recettes d'investissement : **13 511,69 €.**

Résultat de l'exercice : **- 9 285,02 €.**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : **43 423,79 €.**

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 34 138,77 €.

2 – Bilan présenté par le Gestionnaire des mouillages pour l'année 2018.

Bienvenue au nouveau CLUP.

La Houle Causseul : 2 places permanentes en plus. Pour les mouillages temporaires, 2 ou 3 mouillages sont empruntés si les propriétaires le permettent.

Le Châtelet : de 24 places en 2016, nous sommes passés à 60 places soit 100 % d'utilisation.

Nouvelles chaînes et plots (mais des plots ont été retrouvés).

Une partie du Châtelet est ensablée. Les chaînes courtes ont été parfois ensablées. Désormais, nous mettons des chaînes plus longues.

Chaînes traversières : 2 ont été remplacées mais des vieilles chaînes sont toujours en place. La chaîne « extérieure » devra être ramenée vers le nord.

Il reste de vieux cordages à enlever.

Les 7 et 8 mars 2019 : 12 nouvelles chaînes plus 15 plots. A La Houle, déplacement de 6 plots.

Au total, environ 4 chaînes neuves plus 6 ancres à vis et 12 plots en béton avec de la récupération au Châtelet.

L'achat du nouveau tracteur a été idéal pour les travaux.

Le gestionnaire des Ports souhaiterait disposer d'une meuleuse à batterie ainsi qu'une pompe à graisse pour l'entretien du tracteur. Il propose l'achat de 20 nouvelles chaînes pour les travaux d'entretien durant l'hiver.

Nettoyage de la cale de la Houle Causseul :

Le gestionnaire des Ports a le souci de la faire nettoyer en mars, en juin et après la saison. Il propose de faire une installation permanente avec un « plymouth » de diamètre 20 avec embouts rapides.

Il va consulter le CLUP.

Rateliers à annexes :

Est-il envisageable de retirer les annexes ? M. Laurent Baudry répond positivement (possibilité de retirer les annexes en même temps que le retrait des bateaux avec une redevance en plus)... En 2019/2020, il reste 35 annexes sur 110 dans le cours de l'hiver.

Il propose de changer une partie de l'article du règlement du port concernant les annexes.

3 – Tarifs des Ports.

Il n'est pas envisagé de changer les tarifs des Ports pour l'année 2020.

4 – Questions et Informations diverses.

Le gestionnaire des Ports suggère que le diamètre minimum des chaînes soit à nouveau précisé aux usagers dans le règlement.

Il remarque qu'il est nécessaire qu'un cheminement fixe soit matérialisé pour le passage des engins amphibies des ostréiculteurs. Il faut remettre des bouées délimitant les ports quand celles-ci sont manquantes. M. Laurent Baudry rappelle que l'ancienne municipalité avait procédé à un relevé GPS du Port de la Houle Cousseul. Relevé à exploiter pour ce faire.

M. Dourfer, représentant de la DDTM, rappelle la réglementation des Ports ainsi que des zones dit du « Béchet » et des Ebihens.

Dans la zone du « Béchet » quelques renouvellements de mouillages se poursuivent dans le temps, mais beaucoup de mouillages n'ont pas fait l'objet de renouvellement.

Aux Ebihens, les mouillages résiduels concerneront principalement les propriétaires de l'Ile.

Les mouillages de la « Justice » qui ne sont pas autorisés, n'ont aucune immatriculation ni identité connues, la DDTM ne peut donc intervenir.

M. Laurent Baudry (St Jacut Marine) demande que des arbres soient coupés dans la zone d'activité afin de faciliter le passage de ses engins.